



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

La réunion se déroule à 18h au siège du GACP.

Membres présents : MM. Régis Laval, Bernard Paoli, Loïc Doudet Yves Suglia, Jo Lombino, André Marzullo,

Membres excusés : MM. Yvan Cros, Guillaume Manfredi, Richard Mouton, Philippe Bourges, Christophe Chouraki, Jean Louis Morales, Malika Daoudi.

Ordre du jour :

- 1) Organisation du concours de pêche
- 2) Commission d'attribution d'un poste à flot du 10 10 23 : MM. Gueluzza et Altavilla.
- 3) Dispositions à prendre vis-à-vis des mauvais payeurs : Simon Bessiere et M. Mahé.
- 4) Questions diverses.

Avant de commencer, le CA reçoit les personnes suivantes :

- M. Musso fils qui à la suite du décès de son père doit rassembler les documents pour régulariser la succession vis à vis de la Métropole et du GACP.
 - M. Dupuis qui est devenu sociétaire en juillet pour remise de la clé du local et pour lui souhaiter la bienvenue.
 - M. Laugery qui est devenu sociétaire directement sans passer par le statut de PLD à la suite de son achat de la barque Zéphyrine classée bateau du patrimoine pour remise de la clé du local + statuts + bienvenue au sein du GACP. M. Laugery remet le chèque de 1500 € de droit d'entrée à Loïc et s'engage à nous fournir les documents réglementaires le plus rapidement possible.
 - Mme Festa (fille de M. Masson) représentée par son fils : nous lui rappelons l'urgence de mettre un bateau à la place de la barque Dorade : s'engage à le faire dans le mois et d'informer au préalable le CA avant l'achat du bateau pour avoir l'accord.
- 1) La date du concours de pêche est fixée au dimanche 1 octobre. Le rendez-vous est prévu à 7 h et la pesée à 11 h 30. S'ensuivra un apéritif offert par le GACP. Régis se charge d'acheter les bons d'achat à 40 € (25) ainsi que les appâts (25 boîtes). Pour l'apéritif, les achats se feront dans les jours qui précèdent le concours.
 - 2) Les dossiers de MM. Gueluzza et Altavilla ont été présentés par Christophe.
 - 3) Régis se met en rapport par téléphone avec la sœur de M. Simon Bessière pour réclamer la cotisation. Loïc confirme une nouvelle fois par mail auprès de ces deux sociétaires.
 - 4) *En juin, M. Valora (KIKI) a vendu sa barque à un certain M. Bensoussan qui, jusqu'à ce jour ne nous a fourni aucun document ni aucune coordonnée. Bernard demande aux commissaires de panne de lui réclamer ses coordonnées à sa prochaine venue. * « Les amis du mercredi » demandent qu'une partie du coffre du local leur soit réservée pour entreposer leurs assiettes et bouteilles : OK pour le CA à la



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

condition d'avoir le double des clés du cadenas. Jean Louis se charge de faire l'aménagement. * La porte d'entrée coulissante est régulièrement bloquée : Jean Louis est chargée de la réparée une nouvelle fois mais une réflexion est à engager pour trouver une solution pérenne. * De nombreux actes d'incivilités et de laisser aller sont régulièrement constatés (disparition de couverts ou assiettes, vaisselle non faite et laissée dans l'évier, porte laissée grande ouverte etc.) : réflexion à avoir sur une éventuelle restriction de l'accès au local...

- 5) **IMPORTANT** : compte tenu des plannings professionnels de plus en plus chargés de plusieurs membres du CA, il est décidé d'abandonner le principe du « CA le 1^{er} mercredi du mois » systématique au profit d'une organisation plus souple et plus aléatoire. La date du prochain CA sera décidée à chaque fin de réunion en fonction des disponibilités de chacun.

La date du prochain CA est fixée au Samedi 14 octobre de 9 h à 12 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire général lève la séance à 20 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli